

Le Samusocial, dont la patronne démissionne, est prié de fournir les PV de réunion de ses dirigeants

■ Des commissaires du gouvernement ont effectué un contrôle de l'ASBL hier après-midi. Parfum de scandale.

Le Samusocial, c'est ce qui va nous plomber." Comme ses camarades bruxellois, ce socialiste avait pris, hier, toute la mesure du scandale qui secoue depuis deux semaines le Samusocial. Refusant, dans un premier temps, toute transparence sur son fonctionnement et les rémunérations de ses dirigeants, cette ASBL, spécialisée dans le traitement d'urgence de la situation des sans-abri, a été contrainte de mettre sur la place publique des pratiques mettant à l'épreuve l'éthique du monde politique.

Bref rappel des faits: quatre dirigeants de l'ASBL percevaient des jetons de présence de 140 euros pour chacune des réunions d'un bureau qui se tenait une dizaine de fois par mois. Les réunions du conseil d'administration de cette structure se comptant sur les doigts d'une main. Membres de ce bureau: le président de l'ASBL Michel Degueldre, la présidente du CPAS de la Ville de Bruxelles, Pascale Peraita (PS), sa cheffe de cabinet ainsi qu'Yvan Mayeur (PS), bourgmestre de la Ville de Bruxelles. Celui-ci, toujours silencieux, aurait démissionné du Samusocial début janvier alors que Pascale Peraita, directrice de l'ASBL, a annoncé sa démission du bureau hier. Elle continuera à siéger au conseil d'administration.

Onkelinx déjuge Peraita

Cette proche d'Yvan Mayeur et figure historique du Samusocial avait justifié son attitude par le caractère privé de l'ASBL. C'est ce même caractère privé qui semble aujourd'hui expliquer le fait que les rémunérations qui y sont pratiquées ne sont pas prises en compte dans le plafonnement légal (150% d'une indemnité parlementaire) qui

touche Yvan Mayeur. Pascale Peraita fut recadrée par Laurette Onkelinx. "Le Samusocial est financé à 90% par des moyens publics, relevait la patronne du PS bruxellois. A ce titre, le PS estime qu'elle doit se soumettre aux mêmes exigences éthiques que les institutions publiques et que les administrateurs doivent être considérés comme des mandataires publics."

Selon certaines sources, cette communication fut demandée par le ministre-Président bruxellois Rudi Vervoort (PS) avant qu'il ne réponde, vendredi après-midi, aux questions des députés bruxellois. Il a annoncé un rapport des commissaires du gouvernement attendu dès la semaine prochaine.

Dans le même temps, "La Libre" apprenait que deux commissaires du gouvernement se trouvaient en fait, au même moment, dans les locaux du Samusocial pour réclamer la répartition des 60 000 euros de jetons payés entre les membres du bureau et les administrateurs et les fiches fiscales de chaque administrateur. Les procès-verbaux prouvant la tenue des bureaux et conseils d'administration sont également réclamés au Samusocial. Il s'agira naturellement de vérifier si ces rémunérations de 1400 euros brut par mois ont bien été payées sur base de prestations réelles et actées comme telles. Dans le cas contraire, l'affaire en rappellera une autre qui n'en finit plus de secouer le bassin liégeois, la Région wallonne et le Parti socialiste. Celle des comités de sec-

M. Co.